

Nous, participants des 6<sup>e</sup> Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée dont les représentants des 35 collectivités territoriales japonaises et des 17 collectivités françaises, réunis à Kumamoto (Japon) du 10 au 11 octobre 2018, adoptons la «Déclaration de Kumamoto» suivante.

## Les 6e Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, Déclaration de Kumamoto

Les Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée célèbrent cette année leur dixième anniversaire. Depuis les 1<sup>ères</sup> Rencontres de Nancy, celles des villes de Kanazawa, Chartres, Takamatsu et Tours, ont à chaque fois connu un grand succès, tandis que ces 6<sup>e</sup> Rencontres d'octobre 2018, qui s'inscrivent dans le cadre des 160 ans des relations entre la France et le Japon, se sont déroulées dans le Sud du Japon, au centre de l'île de Kyushu, à Kumamoto, ville où les fonctions urbaines coexistent harmonieusement avec un environnement préservé.

Nous avons rappelé les déclarations communes faites lors des rencontres entre le Président de la République française et le Premier ministre japonais de juin 2013 et mai 2014, soulignant l'importance du rôle de ces Rencontres dans la densification des relations entre collectivités territoriales françaises et japonaises.

Au moment du tremblement de terre d'avril 2016 qui a durement touché Kumamoto, ville organisatrice, de nombreux messages d'encouragement et autres soutiens sont parvenus à Kumamoto du monde entier, à commencer par les collectivités françaises et japonaises. A cette occasion, la ville de Kumamoto a pris conscience de la force des liens qui unissent les citoyens malgré l'impermanence des choses qui nous entourent et de l'importance et l'utilité de ceux qui unissent les collectivités par-delà les frontières. Les Rencontres de la coopération décentralisée sont un symbole de la profonde amitié qui unit la France et le Japon, au-delà de leur éloignement géographique.

Aujourd'hui, tandis que des territoires poursuivent leur essor démographique et leur extension économique rapide dans le monde, le modèle de société que nous envisageons localement en France et au Japon, pays ayant déjà atteint leur développement socio-économique, est un modèle territorial universel, dont l'ambition ne serait pas simplement d'accumuler des richesses matérielles, mais de rendre les systèmes et les phénomènes durables, c'est-à-dire, une société faible en carbone et qui réconcilie la ville et la nature, une société tolérante capable d'accepter différentes valeurs et qui façonne l'avenir de par sa créativité et son innovation débordantes. En particulier, à Kumamoto, ville organisatrice, l'expérience du tremblement de terre a non seulement permis de reconsidérer l'esprit de solidarité et de communauté, mais a également donné l'opportunité de réévaluer l'importance de la qualité de vie.

Ainsi, le thème proposé lors de ces 6<sup>e</sup> Rencontres a été « L'attractivité territoriale, un vecteur de développement pour une société responsable », autour duquel les collectivités françaises et japonaises ont eu à cœur d'améliorer l'attractivité et la qualité de leur territoire, sur la base de leurs richesses culturelles et de leur qualité de vie, en apportant chacune sa vision ainsi que des exemples concrets de réussite.

En effet, en tant qu'éléments dont nous avons besoin pour la formation de telles sociétés locales, nous avons sélectionné les trois sous-thèmes suivants :

1. L'accessibilité des transports pour tous
2. La mobilisation des jeunes à l'international
3. La coordination intercollectivités : les actions en faveur de la culture, du tourisme, du développement économique et de la gestion des crises

par lesquels, en atelier, nous avons partagé des expériences et des démarches propres à chaque collectivité et cherché ensemble des mesures afin de les développer durablement.

#### 1. L'accessibilité des transports pour tous

Dans les territoires confrontés au déclin (dans le cas du Japon) et au vieillissement démographiques, si les améliorations du système et de l'accès aux transports publics existants sont importants, leur réorganisation afin de les adapter aux spécificités locales l'est tout autant.

Un réseau de transports publics facilement accessible à tous les citoyens étant un impératif pour une ville où il fait bon vivre, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- Envisager l'introduction et la diversification des infrastructures en vue de l'aménagement d'un réseau de transports publics facilement accessible pour l'ensemble des individus, notamment les seniors et les personnes handicapées.
- Améliorer la commodité pour les usagers en prenant en compte l'introduction des nouvelles technologies pour le renforcement des transports publics de base adaptés aux spécificités locales comme le bus à haut niveau de service ou le tramway.
- Développer des transports écoresponsables et intermodaux afin de lutter contre le changement climatique.
- Préserver la qualité de vie dans les centres villes en y développant des solutions innovantes permettant de limiter l'accès des voitures, de respecter les zones piétonnes ou en fournissant des moyens de transports diversifiés.
- Réfléchir à un financement durable des transports publics et à une tarification permettant l'augmentation du nombre de personnes transportées.

#### 2. La mobilisation des jeunes à l'international

Dans une société responsable, il est important non seulement de former des individus compétents et créatifs possédant une vision globale, une compréhension pour la diversité et des compétences en communication élevées, mais aussi de faire en sorte que chacun puisse déployer ses compétences au sein de la société. Par quels moyens cultiver les valeurs qui leur serviront de base et comment favoriser le développement des jeunes à travers l'expérience internationale ? Conscients qu'il s'agit là de questions que partagent les collectivités françaises et japonaises, nous sommes parvenus aux conclusions suivantes :

- Afin d'établir des échanges internationaux profonds bénéficiant de différentes valeurs et d'une large vision, il est indispensable de posséder des valeurs d'exemplarité et de connaître l'histoire et la culture de son territoire.

- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, le recours à la gastronomie, ainsi que la diffusion de sa propre histoire et culture locales, mettent en valeur l'individualité et l'autonomie des jeunes. De plus, ces procédés ludiques permettent d'enrichir les échanges internationaux malgré les distances.
- Pour la formation de citoyens compétents, créatifs et autonomes, il est nécessaire de respecter l'individualité des jeunes et de mettre en place des actions durablement tournées vers l'avenir d'une société responsable privilégiant l'efficacité des échanges internationaux participatifs.
- La participation de diverses instances tels que les citoyens, les associations de jeunes ou les établissements scolaires et universitaires, et la création de réseaux d'acteurs de coopération internationale ou multilatérale, favorisent et dynamisent les échanges dans la durée. Les collectivités locales doivent mettre en place, en tant que catalyseur, des démarches efficaces comme les aménagements environnementaux nécessaires.

### 3. La coordination intercollectivités :

De nos jours, que ce soit en temps de paix ou en temps de crise, les énormes besoins des publics dépassent bien souvent les seules compétences des collectivités. Nous sommes parvenus aux conclusions suivantes, en reconnaissant le caractère constructif des partenariats intercollectivités :

Les accords de partenariats entre collectivités, par des actions en faveur de la culture, du tourisme, du développement économique et de la gestion des crises, sont des propositions efficaces pour répondre à de telles situations.

- Partenariats limitrophes ou éloignés, coopérations à l'échelle intérieure ou internationale, rapports bilatéraux ou multilatéraux, nous trouvons toutes formes de coordination intercollectivités. Les collectivités locales concluent des accords de partenariat en prenant en compte leurs aspects spécifiques afin de pouvoir en tirer le parti le plus efficient possible. Par ailleurs, elles reconnaissent le besoin de répondre à des défis communs à travers la coopération.
- Nous, collectivités françaises et japonaises, reconnaissons la nécessité de partager nos connaissances concernant les partenariats intercollectivités dans le cadre notamment de ces Rencontres qui permettent aux acteurs des collectivités des deux pays de se réunir pour partager nos idées au sujet des partenariats.

Nous déclarons ici les résolutions prises par les collectivités participantes à travers ces débats.

Nous, collectivités, reconnaissons qu'il est utile pour l'innovation de nos politiques territoriales, d'apprendre et de s'inspirer les uns des autres et avons par conséquent convenu de promouvoir les démarches suivantes :

1. Chaque collectivité travaillera à la mise en pratique et à l'amélioration de politiques et d'actions concrètes. Elle s'efforcera aussi de développer de nouveaux savoirs et de nouvelles démarches dans son territoire.

2. Chaque collectivité favorisera les échanges et la coopération entre les collectivités françaises et japonaises, jumelées ou pas.
3. Chaque collectivité aspire à soutenir les partenariats, à encourager la participation de nouvelles collectivités à ces Rencontres et à générer des projets de coopération de politiques qui pourront être partagés et appliqués avec d'autres pays.

Considérant les échanges dans le cadre de l'action internationale des collectivités territoriales comme l'un des principaux piliers des relations entre nos deux pays, symbolisé par les Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée, nous reconnaissons la nécessité d'organiser de façon continue les Rencontres franco-japonaises de la coopération décentralisée pour les dix prochaines années afin d'approfondir davantage ces relations, et sommes d'accord pour accorder l'organisation des 7<sup>e</sup> Rencontres de 2020 à la ville d'Aix-en-Provence en France.

Enfin, nous promettons de nous revoir à Aix-en-Provence en y apportant les résultats obtenus dans chaque territoire.

Fait à Kumamoto, le 11 octobre 2018